DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

53

N°201

En exercice :

53

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent: GILLY Jean Paul.

## Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et Commande Publique/

OBJET: Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun pour les années 2021 et 2023. Approbation de l'accord cadre et autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1, R2162-13 et R2162-14;

Vu l'accord-cadre ;

Vu le budget communal;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 1er décembre 2020 ;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande relatif la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun arrive à échéance le 31 décembre 2020;

Considérant la nécessité d'acquérir de nouvelles pièces pour la mise à jour des véhicules de la commune ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

## **DELIBERE**:

APPROUVE l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun pour les années 2021 à 2023, passé pour une période allant du 1er janvier 2021 ou à défaut à la date de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2021. Il est ensuite renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, deux fois au maximum, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans. Il s'achèvera donc au plus tard au 31 décembre 2023.

L'accord-cadre est alloti de la manière suivante :

Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires

<u>Lot 2</u>: Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun

Les fournitures, objet du présent accord-cadre, feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Lot 1 : Seuil minimum : 10 000 € HT

Lot 2 : Seuil minimum : 10 000 € HT

Seuil maximum : 80 000 € HT

Seuil maximum : 80 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

AUTORISE Madame le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer pour chacun des lots, les contrats avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- Pour le lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires la société : AUTODISTRIBUTION BASSIN NORD PARISIEN
- Pour le lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun la société : SOCIETE SPECIALISEE ELECTRICITE DIESEL (SSED)

Reçue en préfecture le : 18/12/20

Accusé en préfecture :

93-219300019-20201217-Imc118402-DE-1-1

Publiée le : 18/12/20

Certifiée exécutoire : 18 12 20

Le Maire,

Karine FRANCI